

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION N° DEL084-19

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20190930-DEL084-19-DE
Date de télétransmission : 15/10/2019
Date de réception préfecture : 15/10/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 30 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 24 septembre 2019, s'est réuni à la mairie
en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} A. BONNIN-DESSARTS, I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEA, G. LE CLOAREC,
C. PICCA et MM. R. BAH, T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO,
D. FINAZZO, J-P. GABBERO, G. MORIN, J. PAVAN, C. SERGENT, C. TISON, P. VERRI.

Pouvoirs :

M^{me} FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 30 septembre 2019)
M. GUERRE-GENTON Jean-Claude (Pouvoir à Georges MORIN, en date du 30 septembre 2019)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Jean-Marie BERINGUIER, en date du 30 septembre 2019)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUBOIS Stéphane
M. DUSSERRE Andy
M^{me} GERACI Marianne
M^{me} GONZALEZ Gisèle
M. PERRIER Yves

MONSIEUR JEAN-PAUL GABBERO A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

OBJET : Admission en non valeur.

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Le receveur de la Trésorerie Principale de Saint-Martin-d'Hères a transmis un état des
produits irrecouvrables du budget de la commune, arrêté à la date du 7 août 2019.

La procédure de recouvrement de ces titres a été réalisée par le comptable mais n'a pu
aboutir pour différents motifs.

Il est proposé au Conseil municipal une admission en non-valeur des sommes ci-dessous :

- Titre n° 377/2018 pour 8,00 €
- Titre n° 505/2015 pour 270,32 €
- Soit un total de : 278,32 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les admissions en non valeurs.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 30 septembre 2019.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI.